



En partenariat avec la CPM, l'APPC* a lancé en 2020 le concept Plaisanciers Vigilants (PV), déjà déployé dans plusieurs ports voisins.

L'objectif : Réduire les vols et actes de vandalisme

Comment : S'appuyer sur la **solidarité entre plaisanciers**

- ✚ Démarche volontaire de surveillance de son bateau mais aussi de celui de ses voisins
- ✚ Existence d'une charte pour éviter toute action intrusive
- ✚ Le rôle du plaisancier Vigilant est d'avoir un « œil attentif »
- ✚ Ne jamais intervenir mais prévenir le propriétaire du bateau ou la capitainerie et si nécessaire la police ou gendarmerie
- ✚ Logo et autocollant « **Plaisanciers Vigilants** » identifient la démarche et sont un facteur important de dissuasion

Programme ouvert à tous les plaisanciers du port, adhérents ou non à l'association.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter le référent Plaisanciers Vigilants :

plaisanciers.vigilants@appc-crouesty.fr

Autocollant + documents associés : 2 €, disponible en capitainerie ou sur demande à l'adresse ci-dessus

* APPC : Association des Plaisanciers du Port du Crouesty

